







## **Les « dossiers Euler Hermes SFAC » n°5 - Décembre 2009**

**Premier bilan de la LME : quelles ont été les conséquences du volet délais de paiement de la loi sur les entreprises en 2009 ?**

Michel MOLLARD, président du directoire d'Euler Hermes SFAC  
Karine BERGER, directrice des études économiques et sectorielles

**Ont contribué à cette étude : Sylvie BOUGET, les délégations régionales et générales d'Euler Hermes SFAC**

## Enquête Réseau Euler Hermes SFAC « LME en 2009 »

-  Le volet « délais de paiement » de la loi LME : contexte et règles
-  Résultats : une baisse des délais de paiement entre entreprises en France mais des impacts inégaux selon les secteurs
-  Le cas particulier de la grande distribution
-  Quelles conclusions sur le financement des PME françaises ?



**Loi de Modernisation de l'Economie : Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie publiée au Journal Officiel du 5 août 2008**

### **4 grands objectifs affirmés par la loi :**

#### **Favoriser le développement des PME**

*« La question de la durée des délais de paiement est un sujet récurrent dans le domaine des relations interentreprises en France, comme le relevait notamment le Rapport pour la libération de la croissance française publié par la Commission présidée par M. Jacques Attali en janvier 2008.*

*Les délais de paiement moyens en France sont à l'image de la situation qui prévaut dans d'autres pays du Sud de l'Europe, supérieurs à la moyenne générale européenne (57 jours) ; ils atteignent ainsi 66 jours, alors qu'ils sont, par exemple, de 35 jours au Danemark, de 52 jours au Royaume-Uni et de 47 jours en Allemagne. Les créances clients représentent en moyenne 25 % du bilan des PME françaises, au lieu de 8 % en Allemagne.*

*Une réduction des délais de paiement à 57 jours, qui constituent donc la moyenne européenne permettrait de dégager, selon le Gouvernement, 4 milliards d'euros de trésorerie supplémentaire pour les entreprises, qui pourraient être investis directement dans la production. »*



## Délais de paiement : état des lieux fin 2007



EULER HERMES  
SFAC

(source : Observatoire des entreprises)

<i>Nombre de salariés</i>	<b>0 à 19</b>	<b>20 à 249</b>	<b>250 à 499</b>	<b>500 et +</b>	<b>Ensemble</b>
<b>Délais clients</b> (exprimés en jours d'achats)	52,5	63,4	66,2	64,3	56,2
<b>Délais fournisseurs</b> (exprimés en jours d'achats)	63,0	67,6	73,2	74,9	64,7
<b>Solde commercial</b> (exprimé en jours de chiffre d'affaires)	13,1	22,0	21,1	18,3	16,1

### ratio « délais clients »

rapporte les créances clients (effets escomptés non échus inclus) au chiffre d'affaires TTC, (multiplié par 360, pour être exprimé en nombre de jours de chiffre d'affaires).

### ratio « délais fournisseurs »

rapporte les dettes fournisseurs aux achats et autres charges externes TTC (multiplié par 360, exprimé en nombre de jours d'achats).

### solde commercial ou solde du crédit interentreprises

solde exprimé en jours de chiffre d'affaires des créances clients de l'entreprise et de ses dettes fournisseurs (ou, comme la différence entre le ratio « délais clients » et le ratio « délais fournisseurs » corrigé du ratio achats / chiffre d'affaires).



## Que prévoit la loi LME ?



EULER HERMES  
SFAC

- ❖ Délais de paiement de 45 jours fin de mois ou de 60 jours date d'émission de la facture
- ❖ Application pour les contrats conclus au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Pour les contrats conclus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et ne comprenant aucun engagement ferme sur les commandes, la loi s'applique aux commandes faites postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2009
- ❖ Des dérogations sont possibles (conclues avant le 1<sup>er</sup> mars et accord du Conseil de la concurrence obligatoire)
  - Motivation pour des raisons économiques objectives et spécifiques au secteur
  - Réduction progressive du délai dérogatoire vers le délai légal et application d'intérêts de retard en cas de non respect du délai dérogatoire
  - Limitation de l'accord dans la durée



## Les accords dérogatoires







EULER HERMES  
SFAC

Intitulé de l'accord	Avis de l'Autorité de la Concurrence	Parution du décret	2009	2010	2011
Activités manuelles artistiques	Avis n°09-A-19	Décret n°2009-1331 du 28 octobre 2009	90 j nets	80 j nets	70 j nets
Agroéquipement	Avis n°09-A-22 du 24 juin 2009	Décret n° 2009-1015 du 25 août 2009	270 j fdm	180 j fdm	120 j fdm
Agrofourniture	Avis n°09-A-37 du 26 juin 2009	Décret n° 2009-1170 du 1er octobre 2009	210 j nets	150 j nets	90 j nets
Armes de chasse et munitions	Avis n°09-A-23 du 25 juin 2009	Décret n° 2009-1016 du 25 août 2009	150 j nets	120 j nets	90 j nets
Articles de sport	Avis n°09-A-40 du 26 juin 2009	Décret n° 2009-1266 du 20 octobre 2009	90 j nets	85 j nets	75 j nets
Bois ronds façonnés et bois sur pied	Avis n°09-A-39 du 26 juin 2009	Décret n° 2009-490 du 19 novembre 2009	90 j fdm	85 j fdm	75 j fdm
Bricolage	Avis n° 09-A-02 du 20 février 2009	Décret n° 2009-490 du 29 avril 2009	75 j fdm	65 j fdm	55 j fdm
BTP	Avis n° 09-A-06 du 19 mars 2009	Décret n° 2009-488 du 29 avril 2009	70 j fdm	60 j fdm	50 j fdm
Commerce des animaux de compagnie, produits et accessoires pour animaux de compagnie	Avis n°09-A-13 du 14 mai 2009	Décret n° 2009-860 du 8 juillet 2009	90 j nets	80 j nets	70 j nets
Compléments alimentaires	Avis n°09-A-27 du 25 juin 2009	Décret n° 2009-1169 du 1er octobre 2009	90 j fdm	60 j fdm	45 j fdm
Composants, matières premières et accessoires de véhicules de loisirs	Avis n°09-A-18 du 2 juin 2009	Décret n° 2009-1332 du 28 octobre 2009	135 j nets	120 j nets	90 j nets
Constructeurs et distributeurs de véhicules de loisirs	Avis n°09-A-18 du 2 juin 2009	Décret n° 2009-1332 du 28 octobre 2009	180 j nets	120 j nets	90 j nets
Cuir	Avis n°09-A-29 du 25 juin 2009	Décret n°2009-1334 du 28 octobre 2009	75 j fdm	65 j fdm	55 j fdm
Deux-roues motorisées	Avis n°09-A-14 du 14 mai 2009	Décret n°2009-912 du 27 juillet 2009	120 j fdm	100 j fdm	85 j fdm
Disques (CD et DVD musicaux)	Avis n°09-A-28 du 25 juin 2009		60 j fdm	55 j fdm	50 j fdm
Distribution de produits de jardin amateur	Avis n°09-A-15 du 2 juin 2009	Décret n° 2009-1017 du 25 août 2009	90 j nets	80 j nets	70 j nets
Edition du livre	Avis n°09-A-08 du 15 avril 2009	Décret n° 2009-595 du 26 mai 2009	195 j nets	165 j nets	135 j nets
Emballage de conserves alimentaires	Avis n°09-A-11 du 14 mai 2009	Décret n° 2009-858 du 8 juillet 2009	75 j nets	45 j nets	45 j nets
Équipement et pièces de rechange automobiles	Avis n°09-A-34 du 26 juin 2009	Décret n° 2009-992 du 20 août 2009	70 j fdm	60 j fdm	45 j fdm
Horlogerie-bijouterie-orfèvrerie-joaillerie	Avis n° 09-A-04 du 20 février 2009	Décret n° 2009-492 du 29 avril 2009	90 j fdm	60 j fdm	60 j fdm
Jouet	Avis n° 09-A- 03 du 20 février 2009	Décret n° 2009-491 du 29 avril 2009	180 j nets	140 j nets	100 j nets
Médicaments de prescription médicale facultative non remboursables	Avis n°09-A-36 du 26 juin 2009	Décret n°2009-1144 du 22 septembre 2009	90 j nets	75 j nets	60 j nets
Nautisme	Avis n°09-A-16 du 2 juin 2009	Décret n° 2009-1335 du 28 octobre 2009	90 j nets	80 j nets	70 j nets
Optique lunetterie	Avis n°09-A-32 du 26 juin 2009	Décret n°2009-1278 du 22 octobre 2009	90 j fdm	75 j fdm	60 j fdm
Papeterie, fourniture et bureautique	Avis n°09-A-10 du 14 mai 2009	Décret n° 2009-1014 du 25 août 2009	90 j nets	75 j nets	60 j nets
Papier et industrie graphique	Avis n°09-A-17 du 2 juin 2009		80 j fdm	65 j fdm	45 j fdm
Pêche de loisirs	Avis n°09-A-38 du 26 juin 2009	Décret n° 2009-1240 du 15 octobre 2009	120 j fdm	90 j fdm	60 j fdm
Peintures, encres, couleurs, colles et adhésifs	Avis n°09-A-25 du 25 juin 2009	Décret n° 2009-1172 du 1er octobre 2009	75 j fdm	45 j fdm	45 j fdm
Pisciculture continentale et marine	Avis n°09-A-31 du 26 juin 2009	Décret n°2009-1299 du 26 octobre 2009	120 j nets	100 j nets	80 j nets
Pneumatiques	Avis n°09-A-12 du 14 mai 2009	Décret n° 2009-859 du 8 juillet 2009	75 j fdm	65 j fdm	55 j fdm
Produits acier pour la construction	Avis n°09-A-20 du 9 juin 2009	Décret n° 2009-1174 du 2 octobre 2009	70 j fdm	60 j fdm	45 j fdm
Quincaillerie	Avis n°09-A-24 du 25 juin 2009	Décret n° 2009-1242 du 15 octobre 2009	70 j fdm	60 j fdm	50 j fdm
Quincaillerie (Outillage électroportatifs et à main)	Avis n°09-A-24 du 25 juin 2009	Décret n° 2009-1241 du 15 octobre 2009	70 j fdm	60 j fdm	50 j fdm
Sanitaire-chauffage et le matériel électrique	Avis n° 09-A-07 du 19 mars 2009	Décret n°2009-489 du 29 avril 2009	70 j fdm	60 j fdm	50 j fdm
Textile et habillement	Avis n°09-A-30 du 26 juin 2009	Décret n°2009-1100 du 07 septembre 2009	75 j fdm	65 j fdm	55 j fdm
Tonnellerie	Avis n°09-A-26 du 25 juin 2009	Décret n° 2009-1171 du 1er octobre 2009	80 j fdm	70 j fdm	60 j fdm



## Enquête Réseau Euler Hermes SFAC « LME en 2009 »

-  Le volet « délais de paiement » de la loi LME : contexte et règles
-  Résultats : une baisse des délais de paiement entre entreprises en France mais des impacts inégaux selon les secteurs
-  Le cas particulier de la grande distribution
-  Quelles conclusions sur le financement des PME françaises ?



Enquête menée dans tout le réseau Euler Hermes SFAC : échantillon travaillé de 850 entreprises

### Questions principales de l'enquête:

- En 2008, en moyenne, en France, vous payiez la majorité de vos fournisseurs avec quels délais de paiement ? Et en 2009 ?
- En 2008, en moyenne, en France, la majorité de vos clients vous payaient avec quels délais de paiement ? Et en 2009 ?
- Depuis la mise en place de la LME, de quelle façon a évolué ce besoin ou cet excédent de trésorerie ?
- Si "besoin de trésorerie", quelles sont les sources de financement que vous privilégiez ?
- Avez-vous mis en place en interne de nouveaux éléments d'organisation par rapport à la LME ?
- Si les délais ne sont pas respectés, facturez-vous et recouvrez-vous les pénalités de retard à vos clients retardataires?
- Quelles sont les zones d'ombre de la loi pour vous?

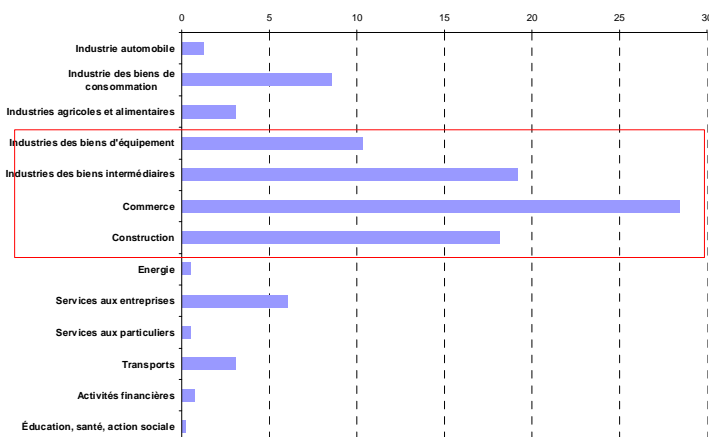
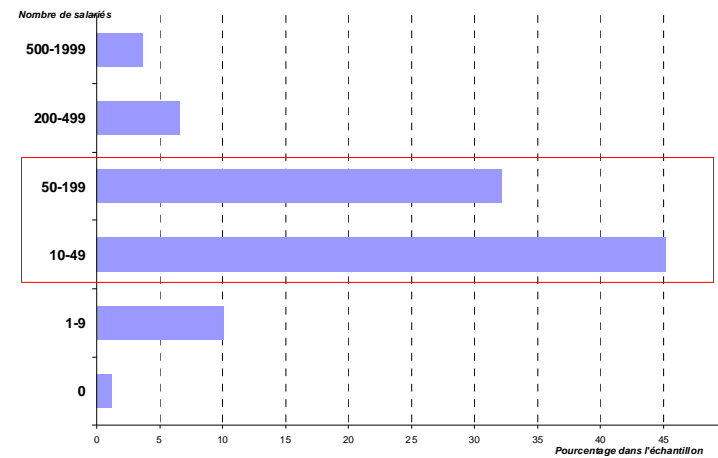
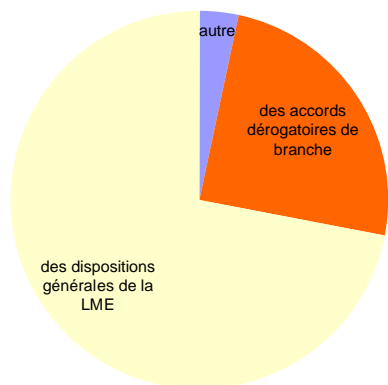
Vérification de la cohérence des réponses avec l'évolution des bilans



## Notre échantillon de PME



EULER HERMES  
SFAC



### Des PME :

- de plus de 10 salariés
- soumises pour 1/4 à des accords dérogatoires
- actives dans le commerce, le BTP et les industries intermédiaires

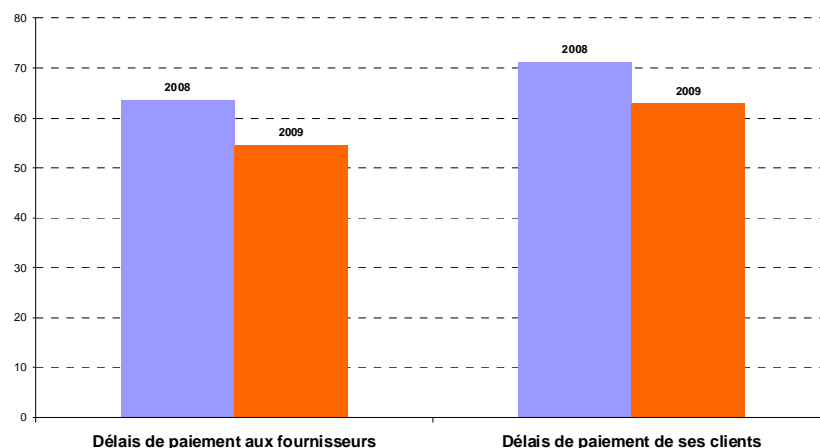


## Les délais de paiement moyens ont baissé entre 2008 et 2009 sans aller jusqu'à 60 jours

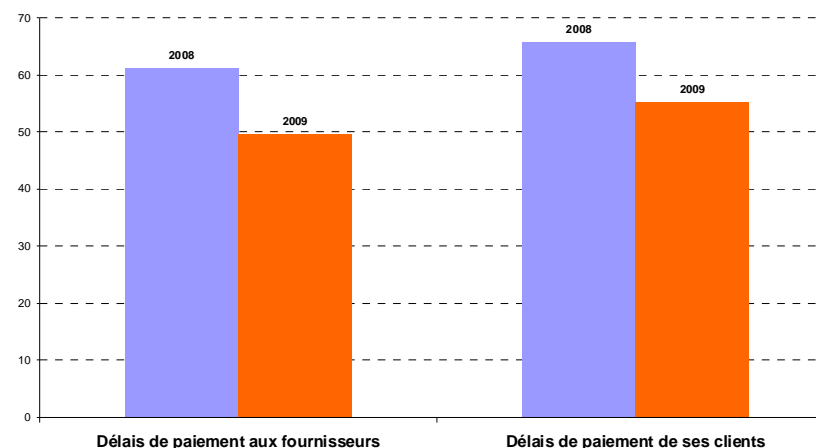


EULER HERMES  
SFAC

Délais de paiement dans les entreprises facturant en date d'émission



Délais de paiement dans les entreprises facturant en fin de mois



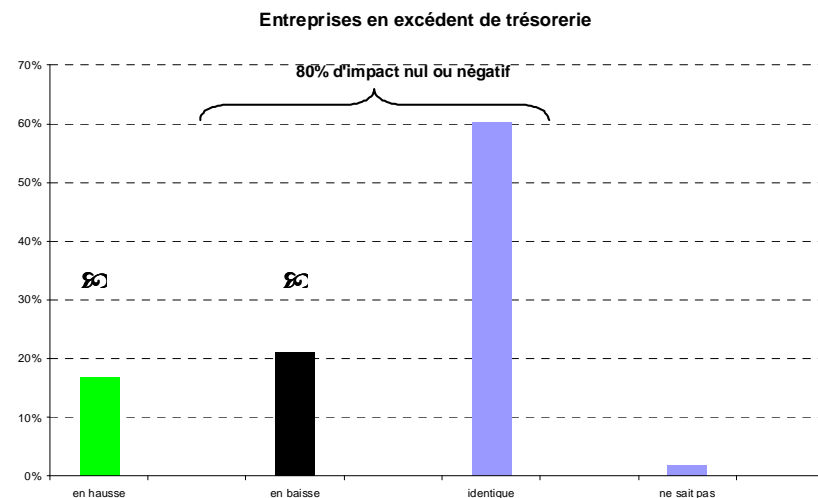
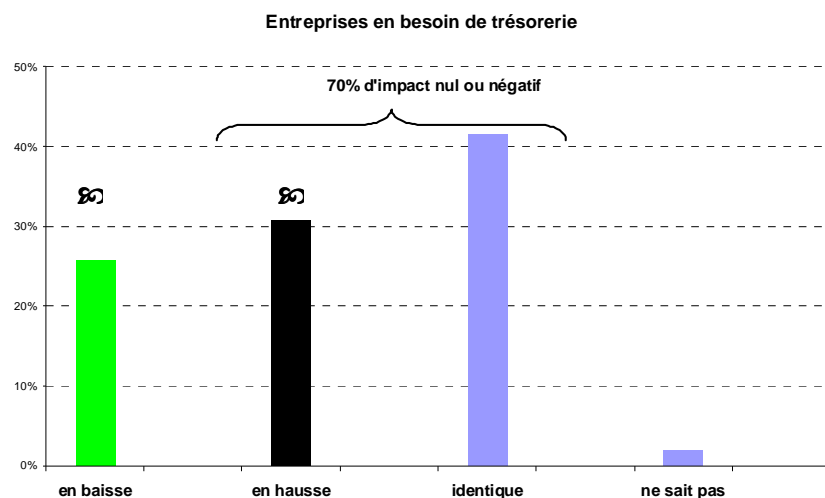
- Les délais clients et fournisseurs ont baissé entre 2008 et 2009 entre 8 et 10 jours
- La LME n'est pas complètement appliquée, car la moyenne des délais clients ressort supérieure à 60 jours



## L'impact est globalement neutre sur les trésoreries



EULER HERMES  
SFAC



➤ L'effet est majoritairement neutre sur la trésorerie des entreprises en 2009

❖ Environ 1 entreprise sur 4 a subi un impact négatif

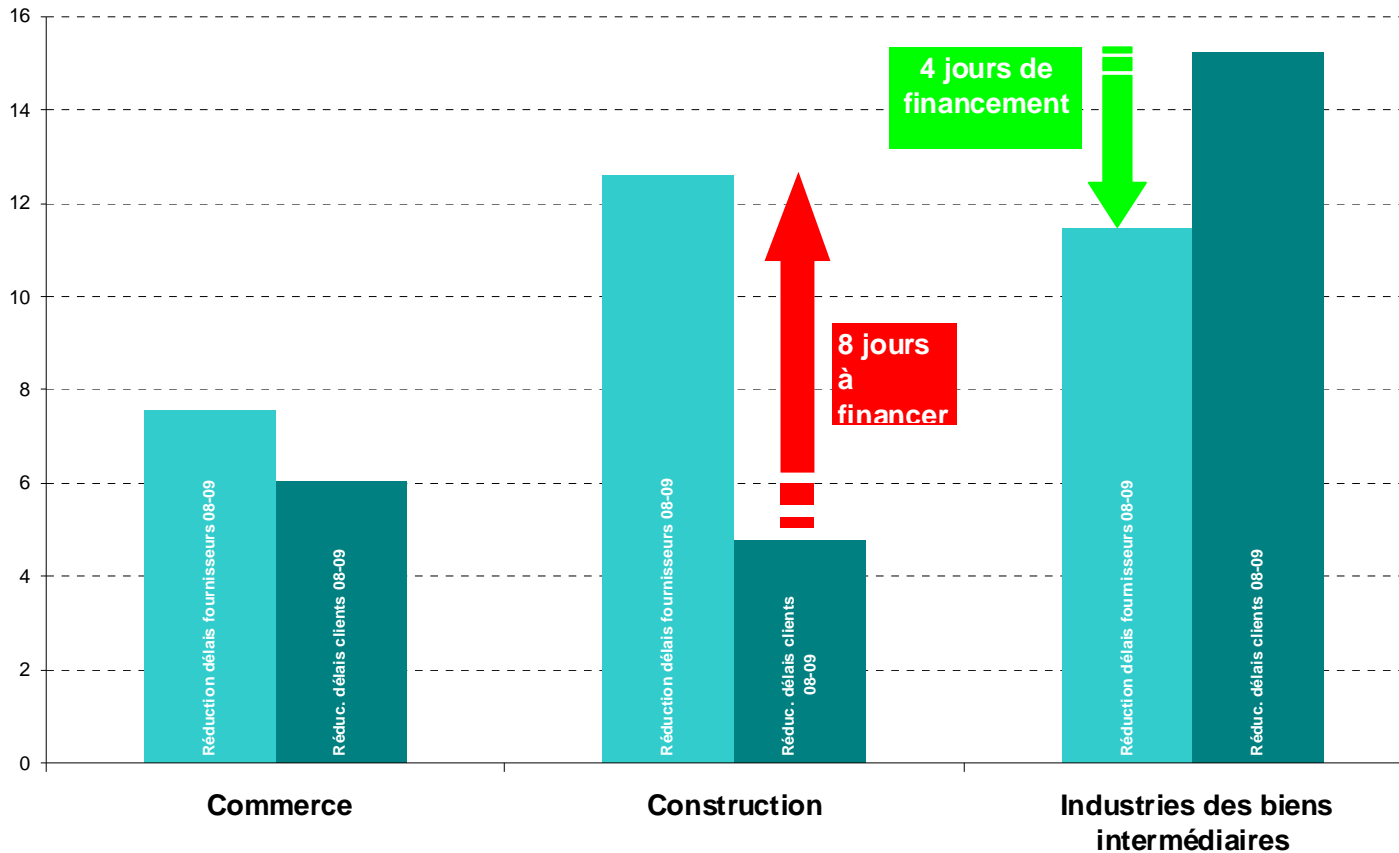
❖ Environ 1 entreprise sur 5 a bénéficié d'un impact positif



## Un secteur « grand perdant » : le bâtiment



EULER HERMES  
SFAC



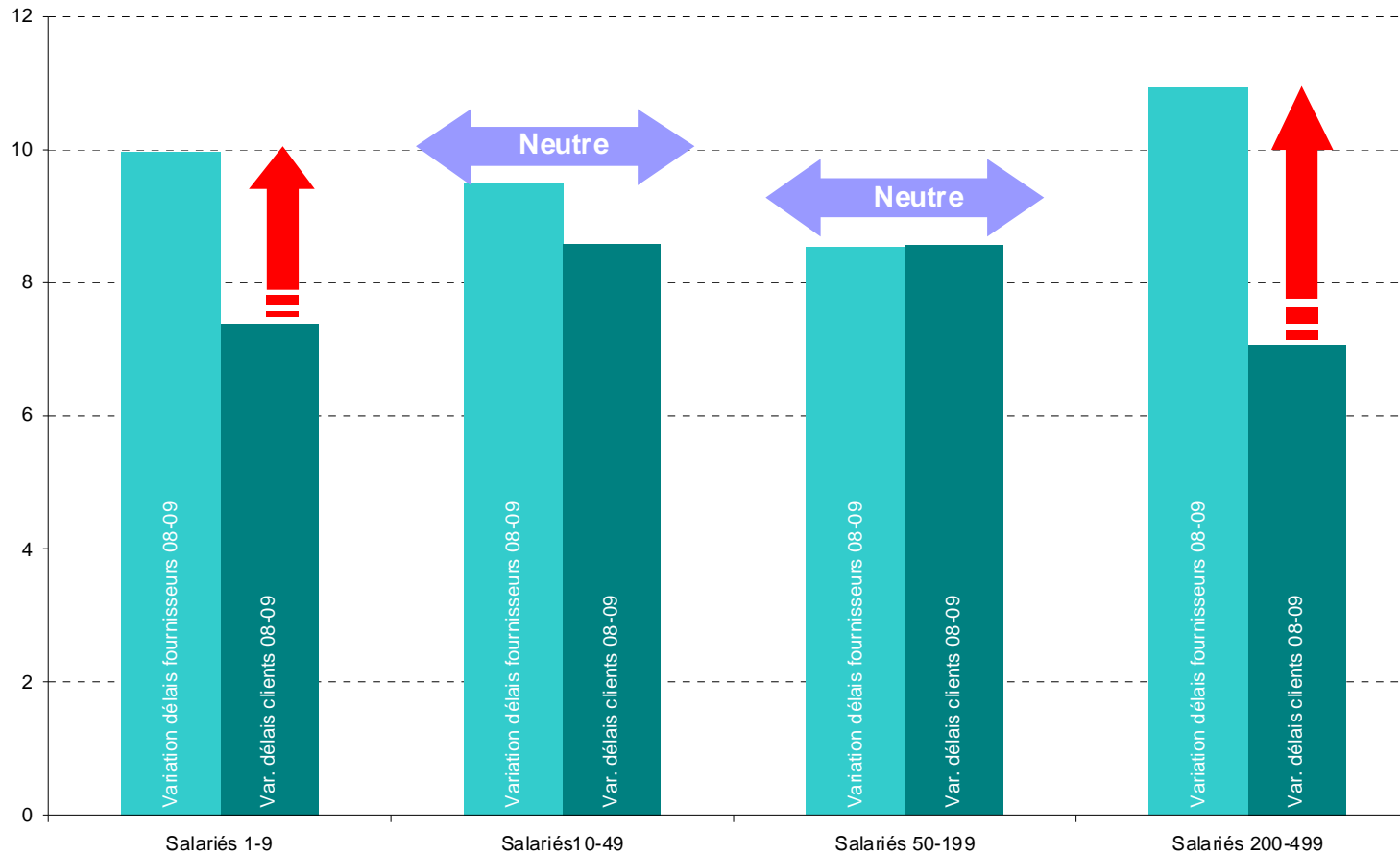
- Neutre dans le commerce
- Très positive dans le secteur des biens intermédiaires : 4 jours (1% du CA annuel)
- Très négative dans le secteur du bâtiment: 8 jours (2% du CA annuel)



## Les plus grandes et les plus petites entreprises sont plutôt perdantes



EULER HERMES  
SFAC



**La situation est différente selon les tailles d'entreprises :**

- **Le gros de l'ajustement a été supporté par les petites PME ou les grandes entreprises**
- **Les PME intermédiaires ont globalement eu un impact neutre**



## Autres conclusions de l'enquête : les PME ont peu modifié leurs systèmes de paiement



EULER HERMES  
SFAC

- Pas de pénalités de retard pour 80% des entreprises
  
- Modification des conditions générales de vente pour 1/3 des entreprises
  
- Peu de réorganisation interne suite à la LME. 25% des entreprises ont modifié leur façon de faire, principalement :
  - en révisant leur process de facturation
  - ou en pratiquant en interne des relances avant échéance de la facture
  
- Les entreprises ont compensé leur problème de trésorerie essentiellement par les fonds propres, les dettes bancaires et le poste clients







## Les « zones d'ombre » de la loi



EULER HERMES  
SFAC

- Certains points restent flous. Entre 15 et 25 % des sondés ignorent :
  - A qui s'appliquent les accords de branches dérogatoires
  - Si la LME autorise des paiements échelonnés
  - Si la LME permet d'accorder des prorogations
  - Si la LME s'applique aux DOM TOM ou à l'Export

## Enquête Réseau Euler Hermes SFAC « LME en 2009 »

-  Le volet « délais de paiement » de la loi LME : contexte et règles
-  Résultats : une baisse des délais de paiement entre entreprises en France mais des impacts inégaux selon les secteurs
-  Le cas particulier de la grande distribution
-  Quelles conclusions sur le financement des PME françaises ?



## Grande distribution : effet neutre de la LME



EULER HERMES  
SFAC

### Effet 1 : le raccourcissement des délais de paiement

#### Hypothèses

Comptes 2008 d'une population d'hypermarchés au CA > 500 M€

Réalisant - 30% d'achats en Non Alimentaire

- 70% d'achats en Alimentaire

**IMPACT LME SUR 65% DES ACHATS**

#### CONSTAT

Délai Moyen Global de la population étudiée = 53 jours dont 35% des achats sont inférieurs à 30 jours

⇒ **DELAI MOYEN HORS PRODUITS FRAIS = 65 JOURS**

#### IMPACT LME

Il s'agit du différentiel entre 60 jours (LME) et 65 jours (délai moyen hors produits frais)

⇒ **5 JOURS soit 8% DU VOLUME DES ACHATS**



## Grande distribution : effet neutre de la LME







### Effet 2 : baisse des encours

- ✓ tendance des distributeurs : réintégrer une part croissante des marges arrières dans leur prix d'achat sur facture
- ✓ prix d'achat potentiellement moins important ⇒ diminution du volume de l'encours fournisseurs.

	AVANT	APRES LA LME
Facture due au fournisseur	100	(67 mini) Soit par exemple 90
Sortie minimale de cash	100	90

⇒ Effet « marges arrières » de la LME a probablement annulé le transfert de trésorerie de la grande distribution vers les fournisseurs voulu par les délais de paiement

## Enquête Réseau Euler Hermes SFAC « LME en 2009 »

-  Le volet « délais de paiement » de la loi LME : contexte et règles
-  Résultats : une baisse des délais de paiement entre entreprises en France mais des impacts inégaux selon les secteurs
-  Le cas particulier de la grande distribution
-  Quelles conclusions sur le financement des PME françaises ?



## Petit historique du crédit interentreprises pendant la crise



EULER HERMES  
SFAC

Acte 1 : crise du crédit ⇒ augmentation du stock avec hausse des délais de paiement

STOCK de crédits accordés par les entreprises non financières (Insee)

Fin 2007                      701 Mds

Fin 2008                      822 Mds

Acte 2 : chute des encours + application LME

*STOCK* ↓ *au S1 2009 par rapport au S1 2008*

Acte 3 : reprise lente des encours à partir de maintenant



## Le crédit interentreprises : un mode incontournable de financement en France



EULER HERMES  
SFAC

La France se distingue au niveau européen par une part nettement plus importante des « autres dettes » (non financières) :

➔ le **crédit client** se situe entre 15% et 20% du bilan des entreprises en France (stock de 800 milliards d'euros fin 2008 pour les entreprises non financières non individuelles) contre 8% en Allemagne.

*D'après les études existantes :*

- Le financement par crédit fournisseur est un moyen important de financement pour les **entreprises qui sont limitées dans leur accès au crédit bancaire ou financier**.
- Existence d'une relation en « U inversé » entre la dette bancaire et la taille de l'entreprise en France : les petites entreprises sont rationnées dans leur accès au crédit bancaire.



## Conclusion : quelles conséquences du volet délais de paiement de la LME ?



EULER HERMES  
SFAC

- Mode de financement entre entreprises plus « encadré » : limiter les abus mais aussi limiter les souplesses
- Obligation d'augmenter la dette financière de court terme accordée par le système bancaire
- Probable contournement de la loi par nouvelles pratiques (grande distribution)
- Pas de réduction de la probabilité de défaut
- Diminution des montants des défauts supportés par les entreprises qui sont transférés sur le système bancaire
- Certains secteurs sont négativement touchés par le choc de trésorerie du fait de la non application de la réglementation aux acheteurs publics

# Merci de votre attention.

*« Le présent document reflète l'opinion de la Direction des Etudes économiques et sectorielles d'Euler Hermes SFAC. Les informations, analyses, prévisions, contenues dans ce document sont fondées sur les hypothèses et les points de vue actuels de ce Département et sont de nature prospective.*

*La Direction des Etudes économiques et sectorielles d'Euler Hermes SFAC n'a aucune obligation de résultat et sa responsabilité ne peut être engagée.*

*Toute reproduction de ce document est interdite sans l'accord de la Direction des Etudes économiques et sectorielles d'Euler Hermes SFAC. »*

Euler Hermes SFAC  
1, rue Euler 75715 Paris Cedex 08  
Tél. 33 1 40 70 50 54  
Fax. 33 1 40 70 55 78  
[www.eulerhermes.fr](http://www.eulerhermes.fr)